

**INCIDENCES DE L'AUGMENTATION  
DES SALAIRES AU BÉNIN SUR LES  
CRITÈRES DE CONVERGENCE  
DE L'UEMOA**

**INTERVIEW EXCLUSIVE DU  
DIRECTEUR GÉNÉRAL DES IMPÔTS :  
M. Nicolas YENOUSI s'exprime  
sur les réalités de la transition  
fiscale au Bénin.**

# *Le* **TRÉSOR**

MAGAZINE D'INFORMATION DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE N°006 JANVIER - MARS 2023

## **DOSSIER**

**Financement de l'investissement  
public et émergence des cryptoactifs :  
quelles perspectives pour le Bénin ?**

*(suite et fin)*

## **SUPPLEMENT**

**Cybersécurité : quels  
enjeux dans la digitalisation  
des services financiers ?**

## **FOCUS**

**Evaluation des agents  
de l'Etat : un nouveau  
mécanisme pour une  
meilleure valorisation  
des efforts des agents  
au Trésor public du  
Bénin.**

## **QUIZ**

**Les gagnants du quiz de la  
parution n°005 primés. Un  
nouveau quiz pour gagner  
de nombreux lots.**



**DOROTHÉE GOUSSI**  
*Directeur des Moyens généraux*

**Directeur de publication**

Oumara KARIMOU ASSOUMA

**Directeur adjoint de publication**

Thierry B. A. DOSSA

**Directeur de la rédaction**

Firmin Dossou LAGOYE

**Secrétaire de la rédaction**

Hubert Agoin Yao DOSSOU

**Comité de lecture**Akonassou Etienne SOUNNOUVOU  
Léonide D. AKPO  
Nassibatou ADAM**Conseillers de rédaction**William TCHEKPE  
Loro LOVISSOUKPO  
Eric TCHIAKPE**Iconographie**

Géraud AWADJIHE

**Marketing-Communication**Paul ACAKPO  
Lémaire T. Noël KANFONHOUE  
Wilfried Juste AHOUANJINOU  
Lucie D. MASSIM-OUALI**Conception graphique**

Axel Géronce HOUSSA

# SOMMAIRE

## 3 Editorial

### Actualités

- 4 Don de sang du personnel du Trésor public à l'occasion de la Journée internationale de la Femme

### Focus

- 5 Evaluation des agents de l'Etat : un nouveau mécanisme pour une meilleure valorisation des efforts des agents au Trésor public du Bénin

### Interview

- 10 Transition fiscale au Bénin

### Dossier

- 14 Financement de l'investissement public et émergence des cryptoactifs : quelles perspectives pour le Bénin ? (suite et fin)

### Horizons

- 19 Incidences de l'augmentation des salaires au Bénin sur les critères de convergence de l'uemoa

### Supplément

- 23 Cybersécurité: quels enjeux dans la digitalisation des services financiers ?

### Santé

- 27 Le stress au travail : comment le gérer ?

### Jeux

- 30 Quiz

## « ÉVALUER AUTREMENT »



Thierry B. A. DOSSA, *Directeur général adjoint du Trésor et de la Comptabilité publique.*

Compétence, innovation et adaptation, leitmotiv de toute évolution durable. Voilà la bannière sous laquelle sera placé ce tout nouveau numéro de votre webzine « *Le Trésor* ». Dans cette 6ème parution, sous la plume du Directeur des Moyens généraux, Monsieur Dorothee GOUSSI, « *Le Trésor* », vous invite à la découverte du nouveau mécanisme d'évaluation des agents du Trésor public du Bénin pour une meilleure valorisation de leurs efforts. Une fois n'est pas coutume, votre revue met en avant, en thématique centrale, un sujet qui de prime abord ne relève pas de la gestion des finances publiques. Cependant, les gains de productivité et l'espoir d'une plus grande efficacité de l'administration du Trésor que laisse entrevoir cet outil, justifient qu'il soit mieux connu du grand public. En effet, cette nouvelle démarche s'inscrit dans la droite ligne de la réflexion de Suayibou Mulamba Diakité lorsqu'il affirme que « Le "mérite" mérite d'être célébré à sa juste valeur, pour pousser l'action humaine vers l'excellence. ». Dans les pages qui suivent, vous pourrez découvrir le nouvel outil mis en place pour « célébrer le mérite à sa juste valeur » à la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique (DGTCP).

Transition fiscale en Afrique : « (...) le Bénin est un pays leader », selon le Directeur de l'Union douanière et de la Fiscalité de la CEDEAO.

Afin de mieux comprendre les implications de cette notion de transition fiscale et sa concrétisation au Bénin, nous avons recueilli pour vous, dans une interview exclusive, les explications de Monsieur Nicolas YENOUSI, Directeur général des Impôts.

Après un détour par la cybersécurité et ses enjeux dans la digitalisation des services financiers, nous allons continuer notre périple dans le milieu des cryptoactifs. Comme annoncé dans le précédent numéro, cette nouvelle édition de votre webzine « *Le Trésor* » ne déroge pas à la règle et se penche sur le thème : Financement de l'investissement public et émergence des cryptoactifs : quelles perspectives pour le Bénin ? (suite et fin).

Incidences de l'augmentation des salaires au Bénin sur les critères de convergence de l'UEMOA, le stress au travail : comment le gérer ? Voilà autant de thèmes alléchants qui enrichissent le 6ème n° de votre revue.

Tant de sujets inédits, à découvrir absolument sur <https://webzine.tresorbenin.bj>, qui feront sans aucun doute le bonheur des férus de la bonne information.

**Bonne Lecture !**

**Thierry B. A. DOSSA**

## JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME

### DON DE SANG DU PERSONNEL DU TRÉSOR PUBLIC

*Le mardi 7 mars 2023 de 9h à 14h, s'est déroulée à la coupole de la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique (DGTCP), une opération de don de sang du personnel du Trésor public.*



Opération de don de sang du personnel du Trésor public

Organisée par l'Amicale des Femmes du Ministère en charge des Finances (AFMEF) avec le soutien de l'Agence nationale pour la Transfusion sanguine, cette opération s'inscrit dans le cadre de la célébration de l'édition 2023, de la Journée internationale de Femme (JIF). Placée sous le thème : « Célébrons la femme en aidant à sauver des vies », cette opération fait partie intégrante de la grande campagne de collecte de poches de sang dans toutes les structures du Ministère de l'Économie et des Finances organisée par l'AFMEF du 06 au 10 mars 2023.

L'opération qui s'est tenue avec succès la veille à la Loterie nationale du

Bénin et La Poste SA, a été lancée à la DGTCP sur les propos introductifs et d'exhortation à la mobilisation de la Trésorière et la Présidente de l'AFMEF, du Directeur général du Trésor et de la Comptabilité publique et de la Secrétaire générale Adjointe du Ministère. La cérémonie de lancement a aussi connu la participation effective de plusieurs membres du CoDir de la DGTCP et de nombreux cadres à divers niveaux.

L'opération a pris fin autour de 14 heures, conformément au programme de collecte établi, sur une note de satisfaction des acteurs.



## EVALUATION DES AGENTS DE L'ÉTAT

# UN NOUVEAU MÉCANISME POUR UNE MEILLEURE VALORISATION DES EFFORTS DES AGENTS AU TRÉSOR PUBLIC DU BÉNIN



Dorothée GOUSSI, Directeur des Moyens généraux

### GÉNÉRALITÉS SUR L'ÉVALUATION DES AGENTS

L'évaluation est le processus par lequel les aptitudes professionnelles d'un agent sont mesurées à travers un système transparent et fiable, dans un environnement de travail donné. Elle permet de déterminer si un agent a atteint les objectifs fixés et s'il est capable de gérer les situations imprévues. Le nouveau système d'évaluation de la DGTCP est conçu sur la base de la gestion de performance.

A titre de rappel, la gestion de la performance est un processus permanent où l'employeur et l'employé collaborent en vue de planifier, de contrôler et d'examiner les objectifs de travail de l'employé et sa contribution globale à l'organisation (résultats et comportements).

C'est aussi un processus continu visant à fixer des objectifs, à évaluer les progrès

et à offrir en permanence un accompagnement (coaching) ainsi qu'une rétroaction pour faire en sorte que les employés atteignent leurs objectifs, notamment pour ce qui est de leur carrière.

En tout état de cause, la mise en place du cycle de gestion de performance repose sur trois (03) phases :

- la phase de la planification du travail (basée sur la fixation des objectifs : résultats et attitudes) ;
- la phase du suivi et du contrôle des résultats du cycle ;
- la phase d'évaluation.

Ces trois (03) phases du cycle de gestion de la performance se décomposent successivement en six (06) étapes que sont :

- la clarification des responsabilités;

- la fixation des objectifs ;
- l'élaboration d'un plan d'action ;
- le suivi des progrès ;
- les ajustements ;
- l'évaluation proprement dite.

### 1. Clarification des responsabilités

La clarification des responsabilités est une phase où le supérieur hiérarchique et le collaborateur examinent ensemble la description du poste de l'employé afin d'harmoniser les perceptions et de confirmer que les deux ont la même vision du travail à faire. Elle se matérialise par l'existence d'une **fiche de poste pour chaque agent**.

### 2. Fixation des objectifs

Fixer des objectifs, c'est aider un collaborateur à comprendre sa part contributive aux résultats collectifs pendant une période donnée, à déterminer les progrès et à le motiver. L'une des exigences est que les objectifs doivent être **SMART** (spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et temporellement définis).

L'ensemble des objectifs de la période est consigné dans **une lettre de mission ou un contrat d'objectifs**.

### 3. Plan d'action

Un plan d'action comprend en général sept (7) éléments distincts appelés **LES SEPT « QUESTIONS » : Pour qui? Quoi? Pourquoi? Comment? Par Qui? Quand? Où?**.

### 4. Suivi des progrès

Il faut assurer le suivi des progrès par rapport aux objectifs, par le biais d'une rétroaction et de discussions appropriées tout au long de la période.

En cours de période, le supérieur hiérarchique et le collaborateur se rencontrent régulièrement pour discuter de la réalisation des objectifs et pour statuer conjointement sur de possibles mesures correctives ou d'ajustement, en fonction des moyens mobilisés et des exigences qui s'imposent.

### 5. Ajustements

L'objectif à cette étape est de déterminer si l'employé parvient à atteindre le rendement escompté ou, dans le cas contraire, a besoin de poursuivre la formation pour développer certaines compétences.

L'accompagnement d'un employé consiste à lui offrir, au besoin, une orientation, des conseils et un appui pour qu'il puisse effectuer les activités et les tâches qui lui sont confiées.

### 6. Evaluation

L'évaluation du rendement ou la réunion d'évaluation est une occasion de réviser, de résumer et de souligner le rendement de l'employé au cours de la période sur laquelle porte cet examen. L'autoévaluation est une composante habituelle de la plupart des évaluations de rendement.

Il y a différentes formes d'évaluation, en voici quelques-unes :

- l'évaluation par les pairs : elle est utile lorsque le supérieur immédiat a difficilement accès aux informations touchant certains aspects du travail ;
- l'évaluation par les collaborateurs: elle permet d'obtenir la perception que des collaborateurs ont de leur supérieur et de sa façon de les superviser ;
- l'autoévaluation : elle est utile lorsque l'employé est évalué en termes d'objectifs, elle permet à l'employé de s'engager davantage à atteindre les objectifs ;
- l'évaluation par la clientèle : cette forme d'évaluation est utile pour évaluer la satisfaction des clients envers le produit ou le service rendu par l'employé ;
- l'évaluation à 360 degrés : elle consiste à obtenir l'information relative au rendement de l'employé auprès du plus grand nombre possible de personnes concernées (une combinaison des sources énumérées précédemment).

## MÉCANISME POUR UNE MEILLEURE VALORISATION DES EFFORTS DES AGENTS DU TRÉSOR

### Les outils d'évaluation

Les outils d'évaluation retenus sont la **fiche de poste, la lettre de mission ou le contrat d'objectifs, la grille d'évaluation des objectifs et le référentiel d'appréciation des comportements professionnels.**

Les outils sont élaborés de manière participative. Ainsi, le contrat d'objectifs est élaboré avec la participation de l'agent concerné.

Les qualités professionnelles (comportements) à évaluer sont retenues conformément aux articles 53 et 54 de la loi n° 2015-18 portant Statut général de la fonction publique, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Source	Niveau 1 (Directeurs, Chefs de Services, Chefs de Divisions, Chefs de Sections)	Niveau 2 (Chargés, CVA, Gardiens)
Statut général de la fonction publique	Engagement (Conscience professionnelle)	Engagement (Conscience professionnelle)
	Leadership	Respect (Service public : sacrifice, respect du bien public, de la hiérarchie, ...)
Code d'éthique et de déontologie/Valeurs DGTCP	Disponibilité	Disponibilité
	Probité	Probité
	Discrétion	Discrétion

La forme d'évaluation retenue est la forme **intégrée** et à **360°** pour une **période (cycle) d'un (01) an.**

### Les entretiens d'évaluation

Au terme de chaque année, tous les responsables à divers niveaux organisent un entretien d'évaluation avec chacun de leurs collaborateurs immédiats. Au cours de cet entretien, chacune des parties apporte des

éléments justificatifs de l'atteinte des objectifs.

### Les règles de désignation du meilleur agent et sanctions positives

Les critères de désignation des meilleurs agents et des agents modèles sont consignés dans le tableau ci-dessous. A chaque catégorie d'agent, sont associées des récompenses spécifiques.



**Le TRÉSOR**

**#3**

Le numéro 3 de votre webzine Le TRÉSOR est toujours disponible

**TÉLÉCHARGER VOTRE EXEMPLAIRE**

En téléchargement gratuit sur : [www.webzine.tresorbenin.bj](http://www.webzine.tresorbenin.bj)

Catégories d'agents	Critères de désignation	Sanctions positives associées
<b>Meilleurs agents</b>	1- Avoir obtenu au moins 80 points sur 100, à l'issue de l'évaluation des performances et des comportements professionnels (par le supérieur hiérarchique uniquement) ; 2- Avoir atteint au moins 75% des objectifs fixés	1- Lettre de félicitations et d'encouragement du Directeur général du Trésor et de la Comptabilité publique 2- Possibilité de nomination à des postes stratégiques répertoriés au préalable 3- Lettre de félicitations et d'encouragement du Ministre de l'Economie et des Finances (suite à deux lettres consécutives de félicitations du DGTCP) 4- Bénéfice de 100% de la prime de rendement
<b>Agents modèles</b>	1- Être désigné parmi les meilleurs agents ; 2- Avoir obtenu au moins 80 points sur 100 à l'issue de l'évaluation 360° (évaluation des performances et des comportements professionnels : par le supérieur hiérarchique, par les pairs et par les subordonnés) ; 3- Avoir obtenu dans sa catégorie, la plus forte note sur 100	1- Une cérémonie de distinctions 2- Un trophée 3- Une récompense financière (à la discrétion du Comité de Direction (CODIR)) 4- Des avantages en nature (à la discrétion du CODIR) 5- L'inscription sur la liste des agents au tableau de promotion dans les ordres nationaux du Bénin.

### Les voies de recours

Même si ces cas seront très limités dans l'hypothèse d'une bonne mise en œuvre de l'outil, les voies de recours dans les situations de contestation ont été prévues. Elles suivent le principe du recours hiérarchique. Par exemple, le Chef de Division qui conteste l'évaluation qui a été faite par le Chef de Service pourra s'en référer au Directeur.

### Les effets escomptés

Le système d'évaluation mis en place a des effets, tant sur le plan personnel que sur l'Administration du Trésor.

### Sur le plan individuel

L'évaluation des performances permet à

l'agent d'avoir un retour d'information sur ce qu'il fait ; c'est-à-dire que l'évaluation permet à chacun des agents d'apprécier sa contribution personnelle à la réalisation des objectifs de son service et donc de l'Administration du Trésor. Aussi, l'évaluation permet-elle à chaque agent évalué d'identifier ses insuffisances et d'améliorer son efficacité au travail, son autonomie, sa performance, de mieux connaître son supérieur hiérarchique et les opportunités qui lui sont offertes par l'administration. En termes d'opportunités, on peut citer :

- la possibilité à chaque agent de connaître son rang sur les listes d'aptitude ;

- la nomination à des postes de responsabilité sur mérite ;
- la possibilité de comprendre certains choix opérés par l'administration ;
- l'obtention des lettres de félicitation du Ministre de l'Economie et des Finances ;
- la promotion dans les ordres nationaux du Bénin.

Tout ceci concourt à l'épanouissement du personnel, tout en améliorant les rendements individuels et collectifs, dans un environnement d'émulation.

Pour les responsables à divers niveaux, l'évaluation leur permet de réaliser un « diagnostic » permanent de leurs unités administratives, d'améliorer leurs relations avec leurs collaborateurs et d'assurer une gestion personnalisée des ressources humaines.

### Sur le plan de la gestion des ressources humaines

L'évaluation permet à la direction générale de juger du niveau d'adéquation entre d'une part les ressources humaines et d'autre part les emplois actuels et les besoins futurs. Elle lui permet de justifier les décisions et les actions en matière de gestion des ressources (promotions, mutations, motivation, etc.).

Par ailleurs, ce système aidera la direction générale à :

- prendre des décisions justes et responsables ;
- connaître le besoin réel des agents en formation et en recyclage ;
- accroître la performance du Trésor public à travers l'atteinte des résultats ; avec ses partenaires (les clients et

- améliorer les relations de l'administration l'Etat) ;
- améliorer de façon soutenue et irréversible l'image du Trésor public, qui s'est résolument inscrit dans la démarche qualité conforme à la norme ISO 9001 : 2015.

### Les conditions de mise en œuvre et de réussite

La mise en œuvre de ce dispositif requiert l'adhésion et la collaboration de tous les agents. Il entre en vigueur pour compter du 1er janvier 2023.

### Le point de la mise en œuvre

A la date du 31 décembre 2022, les tâches suivantes ont été exécutées :

- la formation de tous les responsables des démembrements de la DGTCP ;
- l'élaboration et la validation des outils relatifs aux premiers responsables des démembrements de la DGTCP ;
- la signature, par le Directeur général, des lettres de mission des premiers responsables des démembrements de la DGTCP ;
- l'élaboration, par direction ou démembrement de la DGTCP, des outils d'évaluation des collaborateurs immédiats des responsables.

L'achèvement des travaux d'élaboration des outils personnalisés est prévu pour le 31 mars 2023 au plus tard. L'évaluation des agents au titre de l'année 2023 interviendra en janvier 2024.

**Dorothée GOUSSI,**

**Le TRÉSOR**

**#4**

Le numéro 4 de votre webzine Le TRÉSOR est toujours disponible

**TÉLÉCHARGER VOTRE EXEMPLAIRE**

En téléchargement gratuit sur : [www.webzine.tresorbenin.bj](http://www.webzine.tresorbenin.bj)

## TRANSITION FISCALE AU BENIN

**« (...) le Bénin respecte les principaux indicateurs et la majorité des indicateurs complémentaires »**



Nicolas YENOUSSE, *Directeur général des Impôts*

« Sur les questions de transition fiscale, le Bénin est un pays leader », a affirmé Monsieur Salifou TIEMTORE, Directeur de l'Union douanière et de la Fiscalité de la CEDEAO. C'était en novembre 2021 à Cotonou lors d'un atelier de restitution des outils de transition fiscale en Afrique de l'Ouest. Pour mieux comprendre les tenants et les aboutissants de cette notion de transition fiscale et sa concrétisation au Bénin, la rédaction de votre web magazine « *Le Trésor* » s'est rapproché du Directeur général des Impôts, Nicolas YENOUSSE pour recueillir ses explications.

**Le Trésor :** Que doit-on entendre par transition fiscale et qu'en est-il en réalité au Bénin ?

**Le Directeur général des Impôts :**

La transition se définit comme le transfert progressif de la pression fiscale, de la fiscalité de porte vers la fiscalité intérieure. Ceci voudra dire que les droits de douanes et les autres taxes liées aux échanges avec l'extérieur connaîtront une moindre évolution qu'il faut nécessairement combler par une progression plus importante des recettes fiscales intérieures au moyen de l'élargissement de l'assiette

fiscale. La transition fiscale indique à la fois un démantèlement tarifaire au niveau des droits de porte et un renforcement de la capacité de mobilisation des ressources fiscales intérieures.

Pour réussir cette mission, le Bénin s'est doté d'un Comité National de Suivi du Programme de Transition Fiscale (CNSPTF) mis en place par Arrêté n°3141-c/MEF/DC/SGM/CSIR/DGI/DLC/379SGG17 du 18 octobre 2017. La création de ce comité est conforme aux exigences communautaires, telles que recommandées par le Programme de transition fiscale dans l'espace UEMOA.

Le comité national de transition fiscale tient trimestriellement ses séances et élabore un rapport sur le niveau de mise en œuvre du programme.

Une analyse des statistiques de recettes montre que le Bénin a effectivement entamé le processus de transition fiscale.

En effet, depuis 2018, le Bénin respecte les principaux indicateurs et la majorité des indicateurs complémentaires.

LIBELLÉS	NORMES	PRINCIPAUX INDICATEURS				
		2017	2018	2019	2020	2021
Ratio : impôts et taxes perçus sur le commerce extérieur rapportés aux recettes fiscales totales	Inférieur à 25%	26,1%	22,1%	23,44%	20,38%	20,50%
Ratio : recettes fiscales intérieures (directes et indirectes) rapportées aux recettes fiscales totales	Supérieur à 75%	73,89%	77,88%	76,56%	79,62%	79,50%
LIBELLÉS	NORMES	INDICATEURS COMPLÉMENTAIRES				
Ratio : (TVA + droits d'accises au cordon douanier) rapportés aux recettes fiscales totales	Inférieur ou égal à 15%	17,80%	20,77%	19,26%	17,5%	18,0%
Ratio : recettes fiscales intérieures directes rapportées aux recettes fiscales totales	Supérieur ou égal à 30%	24,0%	23,5%	23,7%	31,1%	29,8%
Ratio : recettes fiscales intérieures indirectes rapportées aux recettes fiscales totales	Supérieur ou égal à 45%	49,9%	54,3%	52,8%	48,5%	49,7%
Ratio : recettes fiscales intérieures directes rapportées aux recettes fiscales intérieures	Inférieur ou égal à 40%	32,5%	30,2%	31,0%	39,1%	37,5%
Ratio : recettes fiscales intérieures indirectes rapportées aux recettes fiscales intérieures	Supérieur ou égal à 60%	67,5%	69,8%	69,0%	60,9%	62,5%

Source : DPSE/DGI, janvier 2022

### **Quels sont les grands axes de la stratégie déployée par la DGI pour réussir cette transition fiscale ?**

Depuis 2016, la Direction générale des Impôts (DGI) a mis en œuvre plusieurs réformes institutionnelles, organisationnelles et fiscales conformément au Plan

d'Orientation Stratégique de l'Administration Fiscale (POSAF) pour la période 2017-2021. Ces réformes ont permis de moderniser les services et faciliter leur accès aux usagers. Les recettes supplémentaires

engrangées émanent de l'élargissement de l'assiette, de l'amélioration des procédures et du renforcement du civisme fiscal (73% d'évolution des recettes nettes de 2017 à 2021). Aucun autre pays de la sous-région et même de l'Afrique subsaharienne n'a atteint cette performance à l'exception du Tchad, (Perspectives Fiscales Africaines, 2021).

***La transition fiscale suppose donc que la fiscalité intérieure prenne le pas sur la fiscalité de porte. N'y-a-t-il pas des risques que la pression fiscale pèse davantage sur les producteurs locaux ?***

Les contraintes liées aux accords de libre-échange telles que le tarif extérieur commun et la ZLECA constituent l'une des raisons ayant soutenu la transition fiscale. De plus, les recettes de porte revêtent un caractère instable car elles dépendent du commerce international qui est sujet aux chocs. A cet égard, pour assurer le financement du développement, l'Etat se doit de garantir la disponibilité des ressources. Les réformes engagées par la DGI s'inscrivent pour la plupart dans le cadre de l'élargissement de l'assiette fiscale afin que la charge fiscale ne pèse sur un groupe limité de contribuables.

***L'élargissement de l'assiette fiscale induit par la transition fiscale pourrait buter contre l'importance du poids du secteur informel dans l'économie nationale estimé entre 40 et 50% du PIB selon les calculs du FMI en 2017. Quelles sont les mesures fiscales prises par le Gouvernement pour inciter les acteurs de ce secteur à régulariser leur situation ?***

Le secteur informel désigne toutes les activités non enregistrées ou inconnues du fisc. Au Bénin, comme dans la plupart des pays en développement, le secteur informel a un potentiel de création d'emplois et de richesse. Consciente de cela, la DGI, à travers son plan stratégique (POSAF), s'est fixée comme objectifs la promotion et l'éclosion des entreprises et la facilitation du climat des affaires. Au nombre des mesures prises pour atteindre ces objectifs, il y a :

- l'institution de la Taxe Professionnelle Synthétique (TPS) en 2015, un régime fiscal adapté aux micros et petites entreprises ;

- les incitations fiscales accordées aux entreprises adhérentes des Centres de Gestion Agréés (CGA) : 40% de réduction du montant de l'impôt sur les quatre premières années et une dispense des contrôles fiscaux au profit des adhérents pendant deux (2) ans ;
- l'institution d'une réduction d'impôt sur le bénéfice, accordée aux entreprises nouvelles régulièrement créées à l'exception des entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur ou égal à 1 milliard de francs CFA et les succursales des entreprises non-résidentes au Bénin au titre de leurs trois premières années d'activités à raison de 25% au cours des deux premières années et de 50% la troisième année ;
- la dispense de pénalité de retard accordée aux contribuables du secteur informel qui souscrivent spontanément, pour la première fois, leurs déclarations en régularisation des affaires réalisées au titre des exercices antérieurs. Cette mesure a permis à plus de 1100 entreprises de se formaliser ;
- la suppression de la déclaration d'existence et les visites de terrain pour les entreprises nouvellement créées ;
- l'exonération de la patente, du Versement Patronal sur Salaires (VPS) ou de l'impôt assimilé, accordée aux nouvelles entreprises, sur les douze (12) premiers mois d'activités ;
- l'exonération du VPS pendant deux (2) ans sur les rémunérations versées au titre du premier emploi du salarié de nationalité béninoise à partir de la date d'embauche et sous la condition que le salarié soit déclaré à la CNSS ;

***Au regard du conflit russo-ukrainien, la fermeture par le Nigeria de ses frontières terrestres avec le Bénin et la crise du Covid-19 ayant réduit les relations économiques du Bénin avec l'extérieur, quels sont les éléments qui rassurent sur le fait que cette transition fiscale n'est pas conjoncturelle mais une vraie tendance de fond ?***

La fermeture par le Nigeria de ses frontières terrestres avec le Bénin à partir

d'août 2019, sur une période de 16 mois et la crise du Covid-19 survenue à partir de 2020 sont tous deux des chocs exogènes avec des effets de restriction de l'activité économique. En réaction, de nombreuses mesures d'allègement ont été adoptées par le gouvernement pour aider les entreprises impactées par les mesures de restriction relatives aux actions de lutte contre la pandémie. En dépit des révisions à la baisse des objectifs de mobilisation des recettes fiscales intérieures, les recettes mobilisées par la DGI ont maintenu leur tendance haussière tel qu'observé depuis 2017. Les recettes globales ont connu une hausse essentiellement en raison de la résilience de l'économie béninoise, mais aussi grâce aux mesures d'élargissement de l'assiette fiscale, de digitalisation des procédures fiscales (déclaration et paiement en ligne des impôts pour les moyennes et grandes entreprises), de lutte contre la fraude et l'évasion fiscales. Ces mesures ont permis de soutenir la mobilisation des ressources domestiques en dépit des chocs. Elles contribuent donc au renforcement de la transition fiscale et rassurent de l'effectivité de sa mise en œuvre.

***Quelle est l'incidence de cette politique de transition fiscale sur le niveau de pression fiscale défini par les normes communautaires de l'UEMOA ?***

La politique de transition fiscale se traduit par l'ensemble des mesures de renforcement de la mobilisation des recettes fiscales à l'intérieur. Bien que sur la période 2017-2021, les recettes aient augmenté de plus de 70%, l'indicateur de performance que représente la pression fiscale a très peu évolué de 9,5% en 2017 à 11,0% en 2021. Mais il reste d'énormes progrès à réaliser pour assurer le minimum de pression fiscale de 20%. Les normes concernant les critères principaux et complémentaires sont satisfaites par le Bénin. Ceci dénote que la transition fiscale est en marche au Bénin.

***Quelle appréciation peut-on faire de la mise en œuvre des mesures induites par la politique de transition fiscale par les pairs de la sous-région ?***

Au sein de l'espace UEMOA, le taux de pression fiscale de l'Union est ressorti à 13,6 % en 2021 contre 12,8% en 2020..

Le niveau qu'affiche la sous-région est relativement faible, en comparaison des autres régions de l'Afrique. En effet, en 2020, les pays de l'Afrique australe ont affiché en moyenne un taux de pression fiscale de l'ordre de 18% avec certains pays dont les taux dépassent même 20%. Par contre, dans l'espace UEMOA, aucun pays n'a atteint le seuil de 20%. Néanmoins, dans presque tous les pays, les recettes fiscales intérieures sont supérieures aux recettes de porte. Il reste donc à accélérer les réformes visant l'élargissement de l'assiette fiscale, la sécurisation des recettes et la promotion du civisme fiscal pour atteindre les objectifs escomptés de la transition fiscale.

***Quelles sont les difficultés rencontrées par la DGI dans l'atteinte de cet objectif de transition fiscale ?***

La DGI est dans une bonne dynamique en termes de transition fiscale. Mais la dynamique de mobilisation est limitée entre autres par la prépondérance du secteur informel, mais aussi par l'incivisme fiscal noté au niveau de certains contribuables.

***Quels sont les prochains défis liés à la transition fiscale au Bénin ?***

La transition fiscale étant encore inachevée, il faut poursuivre le renforcement de la mobilisation des ressources intérieures. Pour une transition saine, il est recommandé aux administrations de faire des taxes et droits indirects, le principal levier de mobilisation des recettes domestiques. Le recouvrement de la TVA reste encore faible, en moyenne 4,6% du PIB au cours des trois dernières années contre une norme de 9% attendue. Le défi majeur de la transition fiscale au Bénin reste donc la réduction de l'écart de TVA. La réforme des factures normalisées ayant pris corps en 2019 a permis entre autres d'améliorer les recettes de TVA, mais il reste encore à faire puisque le taux d'adhésion, bien qu'élevé, n'est pas de 100% et le taux de conformité, quant à lui, demeure encore faible.

Propos recueillis par  
**Hubert A. Y. DOSSOU.**

## FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT PUBLIC ET ÉMERGENCE DES CRYPTOACTIFS

### QUELLES PERSPECTIVES POUR LE BÉNIN ? (SUITE ET FIN)

*En phase avec la volonté affichée de vaincre la fatalité du sous-développement, les autorités béninoises ont rendu publique le 8 février 2022, la phase 2 du Programme d'Action du Gouvernement (PAG 2) pour la période 2021-2026.*



Hubert A. Y. DOSSOU, *Economiste, expert en Finances Publiques*

C'est un document programmatique ambitieux regroupant 342 projets pour un montant total de 14 478 milliards de FCFA, avec un besoin de financement s'élevant à 8 580 milliards de FCFA. Ce besoin de financement représente, en expression annuelle, environ 20% du PIB béninois.

Même si le niveau d'endettement du Bénin qui se situait à 49,7 % en 2021 (Cf. bulletin statistique de la dette publique du 4<sup>ème</sup> trimestre 2021, CAA), demeure encore en deçà de la norme communautaire de 70%, il importe que la mise en œuvre de ce programme au besoin de financement exigeant, se fasse à l'aide d'outils de financement qui préservent la viabilité de la dette du pays à long terme. A cet effet, le Bénin devra se montrer innovant et disruptif en ce qui concerne les sources alternatives de financement de ses projets de développement.

Parallèlement à cette situation de besoin de financement des Etats en général et du Bénin en particulier, on assiste à l'essor fulgurant dans le monde, du recours aux cryptoactifs dont le plus emblématique est le bitcoin. Ce succès des cryptoactifs ne se limite pas aux particuliers, puisque certains Etats et des acteurs institutionnels de premier plan s'intéressent à cette nouvelle réalité du monde de la finance. Ainsi, le Salvador a fait du bitcoin sa monnaie nationale, pendant que la volonté du Gouvernement de la République de Centrafrique d'emboîter le pas à ce pays d'Amérique centrale à travers le Sango Coin, a buté contre une décision de la Cour Constitutionnelle. Dans le même temps, des institutions financières comme la Banque Européenne d'Investissement (BEI) émettent des titres adossés à des cryptoactifs sur la blockchain.

Ceci est bien la preuve que cette nouvelle technologie financière ouvre de nouvelles perspectives de financement de l'action publique dont le Bénin ne saurait faire abstraction s'il veut être à la hauteur de sa légitime ambition de se révéler au monde. A cet effet, il faudrait mieux cerner les dynamiques en cours dans le monde des cryptoactifs et comprendre comment peuvent-ils constituer une possibilité de financement des investissements publics à travers des réponses satisfaisantes aux questions suivantes :

- qu'est-ce qu'un cryptoactif et quel en est le cadre juridique actuel au Bénin ?
- quelles sont les différentes modalités par lesquelles les Etats pourraient financer leurs investissements grâce aux cryptoactifs ?
- quelles actions les Etats peuvent-ils entreprendre pour tirer avantage des potentialités offertes par les cryptoactifs en matière de financement des investissements publics?

Dans ce dossier qui s'étend sur deux numéros, il a été déjà abordé les origines de la cryptomonnaie, le concept de blockchain, ses applications, les inquiétudes suscitées par les transactions en cryptomonnaie et la problématique du cadre juridique applicable à ce phénomène (cf. "Le Trésor n°005":

<https://webzine.tresorbenin.bj> ).

Ce présent numéro se penche sur les possibilités offertes par la blockchain pour le financement des investissements publics.

### **Les possibilités de financement de l'investissement public par les cryptoactifs** **De nouveaux instruments au service d'une nouvelle vision du financement de l'investissement public.**

#### **1-L'émission obligataire adossée à la blockchain ou obligation digitale**

Parmi les différentes modalités de financement ouvertes par les cryptoactifs, l'émission obligataire adossée à la blockchain est celle qui se rapproche le plus des alternatives classiques de financement de l'action publique.

L'obligation digitale prend la forme d'un smart contract sur la blockchain publique dédiée à un cryptoactif servant de moyen de paiement qui sera choisi. Ce code partagé reprend les éléments de la documentation juridique de l'émission classique. L'exécution du smart contract peut par exemple déclencher le transfert de l'obligation digitale vers le portefeuille de l'investisseur ou un paiement de coupon, comme le veut l'expression répandue dans l'univers de la blockchain « code is law ». Les transactions seront donc visibles par tous les participants à cette blockchain, même si l'identité des acteurs reste protégée derrière les adresses « publiques » des portefeuilles digitaux. Selon Pantel (2021), ce montage associe le mécanisme classique de levée de fonds aux outils cryptographiques. L'intérêt d'une telle opération réside dans la rapidité de livraison des titres (quelques minutes au lieu de quelques jours) contre paiement et permet d'entrevoir un univers financier où les titres circuleront – réellement – entre portefeuilles de façon quasi instantanée.

Mourinho Félix, vice-président de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) qui a levé 100 millions d'euros par ce mécanisme en avril 2021 a justifié l'opération en précisant que « **ces bons numériques vont permettre à la Banque d'accéder plus vite et plus facilement à des sources de financement alternatives, pour investir dans des projets à travers le monde** ».

En juillet 2022, la Banque Centrale Populaire du Maroc a montré que ce mécanisme n'était pas seulement réservé aux pays à hauts revenus en levant 100 millions de dirhams par une émission obligataire sur la blockchain.

Cette émission obligataire est donc une alternative crédible dans le futur pour le financement des projets publics. Cependant il nécessite actuellement un niveau de technicité élevé dont ne dispose pas encore la plupart des pays de l'UEMOA.

Par ailleurs, pour se prémunir de la très grande volatilité des cryptomonnaies l'on se trouve contraint de les adosser à une monnaie conventionnelle appelée dans ce cas stablecoin.



## 2- Les stablecoins

Les stablecoins sont une catégorie spécifique de cryptoactifs, conçus pour minimiser leurs fluctuations par rapport à une devise, généralement le dollar américain ou tout autre actif réel comme l'or. Depuis 2020, leur capitalisation a bondi d'environ 150 milliards de dollars (Barthelemy, Gardin et Nguyen, 2023). Les principaux stablecoins détiennent des actifs en réserve, typiquement des dettes à court terme libellées en dollars, afin de maintenir leur ancrage.

Le processus par lequel un stablecoin maintient son ancrage par rapport à l'actif du monde réel est appelé mécanisme de stabilisation. Les stablecoins existants utilisent aujourd'hui une variété de mécanismes de stabilisation.

Les mécanismes de stabilisation diffèrent selon qu'un stablecoin est garanti par un type d'actif ou non. Selon Baughman et al. (2022), les stablecoins collatéralisés peuvent être décrits selon deux grandes catégories :

Les stablecoins garantis hors chaîne (Tether et USD Coin) sont adossés à des dépôts bancaires ou à d'autres actifs similaires à des espèces négociées dans le système financier traditionnel.

Les stablecoins garantis en chaîne (Liquidity USD (LUSD) et Dollar on Chain (DoC) sont soutenus par des actifs qui peuvent être représentés par des jetons sur une blockchain, de sorte que la garantie peut être détenue dans des contrats intelligents.

Le mécanisme d'ancrage crée des interconnexions entre la sphère des cryptoactifs et les marchés de capitaux traditionnels. Des experts de la Banque de France ont montré que la croissance des stablecoins est associée à davantage d'émissions de billets de trésorerie par les entreprises américaines, lorsque ceux-ci sont utilisés comme actifs de réserve. Ainsi, le développement des cryptoactifs affecte indirectement le financement de l'économie réelle.

On voit que les entreprises ont déjà investi le champ des stablecoins pour se financer. Il n'est pas impossible d'imaginer qu'une fois la régulation optimale trouvée; la prochaine étape soit celle de voir les Etats lever des fonds par ce mécanisme.

## 3-La tokenisation des actifs existants

La « tokenisation » est la création de la représentation numérique d'un actif sur une blockchain. Elle désigne l'inscription d'un actif et de ses droits sur un token (cf. définition supra) afin d'en permettre la gestion et l'échange en pair-à-pair sur une blockchain, de façon instantanée et sécurisée. Il est possible de tokeniser des actifs financiers existants – actions, instruments de dette, part de fonds d'investissement ou d'immobilier - en les représentant sous forme de tokens sur une blockchain.

La tokenisation d'actifs financiers présente plusieurs atouts :

- une meilleure liquidité ;
- une plus grande ouverture de marché géographique (exemple : il peut être difficile aujourd'hui pour des

investisseurs en Asie d'investir dans des entreprises béninoises non cotées ou sur des obligations classiques émises par l'Etat béninois) et temporelle (accessibilité 24h/24, 7j/7, y compris en dehors des heures d'ouverture des marchés) ;

- une plus grande transparence et donc un audit facilité, en temps réel ;
- une meilleure efficacité permise par la technologie (plus précisément, les smart contracts, qui permettront par exemple d'automatiser le versement de dividendes), devant permettre des gains de coûts et de temps, grâce à la réduction du nombre d'intermédiaires

(ces derniers étant à l'origine d'une partie importante des frais liées aux transactions financières).

Pour Stephen McKeon, professeur de finance à l'Université de l'Oregon, la tokenisation est particulièrement prometteuse pour les actifs relativement illiquides: leur valorisation est en effet aujourd'hui pénalisée par leur faible liquidité dans des proportions importantes qu'il estime à « 20% à 30% ». *La tokenisation* permettra d'augmenter la profondeur de marché, en ouvrant les marchés à plus de participants, engendrant ainsi plus d'échanges. Selon lui, « les actifs traditionnels se *tokéniseront* parce qu'ils perdront la prime de liquidité s'ils ne le font pas ».

Dans cette lignée, en 2022, sous la plume d'un expert d'afreximbank basé au Nigeria, le site AllAfrica news a invité les Etats africains à recourir à la tokenisation pour financer la construction d'infrastructures comme les aéroports. Cette position est dans le même sillage que l'atelier organisé sur le thème des « mécanismes de financement innovants et alternatifs des infrastructures durables » organisé par l'UEMOA en octobre 2018 à Ouagadougou qui inscrivait « la tokenisation » au nombre des « *stratégies innovantes de financement* ».

***Dès lors, on imagine ainsi qu'une société publique ad hoc créée pour construire et gérer les droits d'exploitation d'un futur aéroport, d'une auto***

***route à péage, d'un barrage hydroélectrique, d'une centrale solaire, pourrait lever des fonds en ouvrant son capital social qu'elle aurait au préalable tokenisé.***

#### **4- La levée de fonds par Initial Coin Offering (ICO)**

Le terme Initial Coin Offering dont l'abréviation est ICO ou encore Token Generating Events (TGEs), soit en français l'émission de jetons numériques fait référence à une opération de financement, similaire à une version numérisée des appels publics de fonds, en faveur d'un projet et qui crée des actifs numériques. Cette méthode repose exclusivement sur la technologie de la blockchain et son but est tout d'abord entrepreneurial. L'ICO a été mis au point en 2013 par un ingénieur américain du nom de J. R. Willett.

Le système est le suivant : les prêteurs émettent un montant en cryptoactif adressé à l'organisateur de l'ICO.

L'entreprise (qui peut aussi être un Etat) met sur le marché des actifs numériques transférables appelés tokens. Les investisseurs reçoivent donc en échange des fonds versés, des jetons numériques directement liés au projet ou à l'entreprise qui organise l'ICO. Son organisation est divisée en différentes étapes. Durant la phase de démarrage d'un projet, les entreprises créent une blockchain, rédigent un livre blanc (whitepaper) présentant la blockchain en question et font le travail de marketing sur des plateformes dédiées à ces thématiques. Elles définissent le montant de souscription à atteindre appelé soft cap ainsi que le montant maximum soit le hard cap.

Ce mode de financement présente des avantages comparables aux deux précédents. Il permet notamment de réduire les coûts de certains services financiers, tout en accélérant le temps d'exécution de ces opérations. Il s'adresse à un large public, ne se limite pas à un territoire donné et permet aussi de financer des

projets à un stade précoce de leur mise en œuvre.

Bien que ces nouvelles méthodes de financement soient prometteuses et encore grandement limitées aux entreprises du secteur privé, les Etats pourraient s'y intéresser de près au vu des énormes potentialités qu'elles recouvrent pour le financement des investissements publics. Elles comportent aussi des risques et sont susceptibles de générer des conflits d'ordre juridique. Il y a donc lieu pour ces Etats d'envisager leur encadrement juridique pour bénéficier de leurs potentialités (Elodie Gantz, 2019).

**Les pistes de réflexion pour encadrer juridiquement les activités en lien avec les cryptoactifs pour en faire une modalité crédible de financement de l'investissement public.**

*La nécessité d'un plaidoyer auprès de l'UEMOA pour accélérer la mise en place d'un cadre juridique des cryptoactifs avec*

*comme leitmotiv : « réguler sans étouffer ».*

Le choix de la réglementation plutôt que l'interdiction des cryptoactifs est celui recommandé par certains experts du FMI (Narain et Moretti, 2022) qui préconisent d'édicter « les bonnes règles pour fournir un espace sûr pour l'innovation » et les conclusions des travaux du Consortium pour la Recherche Economique et Sociale (CRES, 2020) basé à Dakar.

Concrètement, il s'agira de :

- définir un statut des agréés en opérations de cryptoactifs assez souple pour ne pas évincer du secteur les acteurs modestes et permettre l'innovation ;
- préciser dans ce cadre juridique les conditions dans lesquelles l'Etat et ses démembrements pourraient avoir recours au cryptoactifs pour leur financement.

**Hubert A. Y. DOSSOU**



**PROCÉDURE DE PAIEMENT  
EN LIGNE DE PENALITES POUR  
EXCES DE VITESSE**

1. Aller sur le site web du Trésor à l'adresse:  
[www.tresorbenin.bj](http://www.tresorbenin.bj)
2. Cliquer sur "portail eQuittance"
3. Cliquer ensuite sur "initier un paiement" ou "paiement en ligne (mobile/carte bancaire)"
4. Renseigner les informations demandées
  - Choix de motif ou objet : Versement au budget national
  - Nature de recettes: Pénalités routières
5. Cliquer sur "passer au paiement " et choisir le mode
6. Valider le paiement sur votre téléphone.
7. Récupérer votre reçu dans votre boîte e-mail

**CONDITIONS POUR ACCÉDER AU SERVICE**

- A. Avoir un téléphone et un compte mobile money actif disposant de fonds nécessaires pour le versement
- B. Avoir un e-mail valide et accessible

## AUGMENTATION DES SALAIRES AU BÉNIN :

### QUELLES INCIDENCES SUR LES CRITÈRES DE CONVERGENCE DE L'UEMOA ?

***A l'instar du traité de Maastricht conclu en 1991 par la Communauté Économique Européenne (CEE) pour instituer l'Union Européenne (UE), la région ouest africaine sur la base du traité de Dakar de 1994, modifié en 2003, a instauré l'Union Économique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) dont l'un des principes cardinaux est « d'assurer la convergence des performances et des politiques économiques des Etats membres par l'institution d'une procédure de surveillance multilatérale ». (Point "b" de l'art. 4, du traité modifié de l'UEMOA, 2003).***



Franck René N. AYIHONSI, *Expert en Gestion de la Politique Economique*

**S**uivant la théorie économique, lorsque plusieurs pays se mettent d'accord pour mettre en œuvre des politiques économique et monétaire communes, ils s'imposent des normes macroéconomiques afin que leur ossature économique converge.

Le concept de convergence est donc celui le plus utilisé pour analyser le processus de rapprochement d'un groupe de pays qui à l'origine possède des structures économiques et financières hétérogènes qui pourraient constituer des rigidités et plomber l'effort de développement sous régional et régional. A la faveur du discours sur l'État de la Nation en fin d'an

née 2022, l'exécutif béninois a annoncé un certain nombre de mesures sociales visant aussi bien une hausse des salaires des agents de l'Etat allant de 10 à 66%, qu'une augmentation de près de 30% du Salaire Minimum Interprofessionnel Garanti (SMIG). D'un point de vue économique, une telle décision ne peut pas ne pas avoir d'impact sur la situation macroéconomique du pays, même si cette action rejoint celle menée dans d'autres pays de la sous-région. Devenue effective depuis décembre 2022, la mesure de l'augmentation des salaires dans le secteur public nous amène à nous interroger sur son

impact sur les critères de convergence en général et sur celui en lien avec la masse salariale dans la zone UEMOA en particulier. Pour satisfaire nos questionnements, nous analyserons l'effectivité de cette mesure, en abordant dans un premier temps la teneur des critères de convergence de l'UEMOA, puis nous mettrons en lumière les effets éventuels de l'augmentation de la masse salariale et du SMIG sur l'économie béninoise.

### **Des critères de convergences de l'UEMOA**

Selon Diarra S. (2016), la convergence peut s'analyser sous deux angles. Elle pourrait concerner aussi bien la convergence réelle que la convergence nominale. La convergence réelle est relative à la convergence des revenus par tête entre deux pays ou des groupes de pays. Quant à la convergence nominale, elle se rapporte à la convergence des valeurs nominales de certaines variables macroéconomiques comme le taux d'inflation, le déficit budgétaire et la dette publique (Diarra, 2016). Dans l'espace UEMOA, c'est cette convergence qui est utilisée pour analyser le processus de rapprochement entre les Etats membres.

En janvier 2015, l'acte additionnel N°1/2015/CCEG/UEMOA instituant le nouveau pacte de convergence entre les Etats membres de l'UEMOA a été adopté en remplacement du pacte N°04/99 adopté en 1999 et modifié en 2003. L'ensemble de ces pactes prévoit deux types de critères de convergence que sont les critères dits de premier rang et les critères dits de second rang.

Initialement au nombre de quatre (4), les critères de premier rang sont passés à trois (3) à savoir :

- Ratio du solde budgétaire global (dons compris), rapporté au PIB nominal : il doit être supérieur ou égal à -3% ;
- Taux d'inflation annuel moyen : il doit être de 3% au maximum par an ;

- Ratio de l'encours de la dette intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal : il ne doit pas excéder 70%.

Les critères de premier rang sont ceux dont le non-respect entraîne la formulation de mesures correctives ou la prise de sanctions dans des cas bien prévus par la réglementation sous-régionale.

Les critères de second rang sont aussi passés de quatre (4) à deux (2) et représentent :

- le ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales : il ne doit pas excéder 35% ;
- le taux de pression fiscale : il doit être supérieur ou égal à 20%.

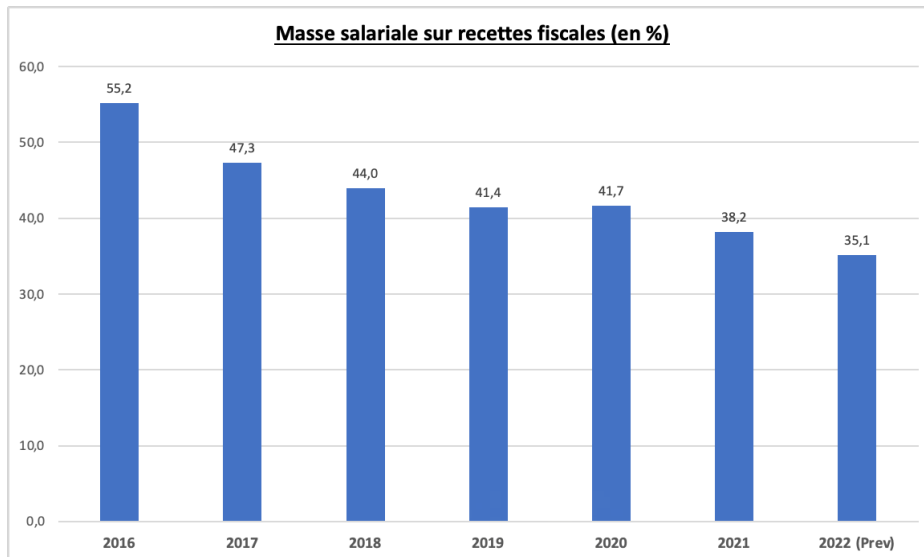
Les critères de second rang sont considérés comme des repères structurels indicatifs faisant l'objet d'un suivi rigoureux à cause du rôle déterminant qu'ils jouent dans la réalisation des équilibres internes et externes des économies. Leur non-respect n'entraîne pas la formulation de mesures correctives ou rectificatives. Toutefois, ils peuvent faire l'objet de recommandations de politique économique.

Au titre des critères de convergence, le Bénin affichait les résultats ci-après :

- le ratio du solde budgétaire global, dons compris, rapporté au PIB nominal ressortait à -6,5%,% contre -4,7% en 2020 ;
- le taux d'inflation annuel moyen serait de 1,7% contre 3,0% en 2020 ;
- le ratio de l'encours de la dette publique intérieure et extérieure rapporté au PIB nominal se situerait à 49,2% contre 46,1% en 2020 ;
- le ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales s'établirait à 38,2% contre 41,7% un an plus tôt ;
- le taux de pression fiscale serait de 11,0% contre 10,5% en 2020.

Sur la période allant de 2016 à 2022, l'évolution du ratio de la masse salariale sur les recettes fiscales se présente comme suit :

On constate que sur la période sous revue, bien que le Bénin n'ait pas respecté la norme de maximum 35%, imposée

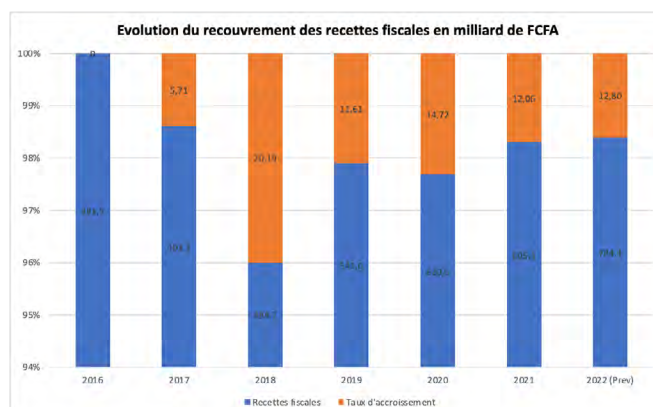


Source : Auteur, Rapports de surveillance multilatérale UEMOA sur la période

pour le premier critère de second rang, une baisse continue de ce ratio est observée. D'ailleurs, les prévisions pour l'année 2022 fixeraient ce ratio à 35,1% contre 55,2% en 2016, en lien avec l'amélioration attendue des recettes fiscales et la maîtrise des dépenses salariales par le gouvernement à travers la rationalisation de la gestion du personnel de l'Etat.

Ces prévisions se fondent sur les perspectives d'accroissement des recettes totales par la dématérialisation des procédures

de dédouanement et l'unification des différents systèmes d'information, le renforcement de la collaboration des régies financières et le renforcement des dispositifs d'enregistrement et de suivi des exonérations et dérogations fiscales. Pour illustrer le fruit de ces efforts, le graphique suivant montre l'évolution du recouvrement des recettes fiscales opéré par la Direction générale des impôts de 2016 à 2022.



Source : Auteur, Rapports d'activité de la DGI sur la période

Le taux d'accroissement des recettes fiscales brutes tournerait en prévision autour de 12,80% après estimation sur la base d'une moyenne arithmétique des trois années précédentes. Même si ce chiffre reste prévisionnel, il augure d'une augmentation certaine des recettes fiscales recouvrées.

### **De l'accroissement de la masse salariale**

Sur le plan social, l'augmentation des salaires dans le public comme dans le privé n'a que des effets positifs aussi bien sur le rendement que sur la justice sociale. Cependant, d'un point de vue économique, une augmentation qui n'est pas progressive et arrimée au taux de croissance pourrait avoir des effets négatifs.

A cet effet, dans une note rédigée par Corvino D. et Kazimov K. pour le FMI en 2015, il ressort que la masse salariale peut influencer sur la croissance économique de plusieurs façons. Son augmentation dans le secteur public présente le risque d'évincer l'investissement public qui vient en complément à l'investissement privé. De ce fait, il en résulte un ralentissement de l'accumulation de capital, qui est essentielle pour le potentiel de croissance de l'économie. Ensuite, des salaires plus élevés vont stimuler la demande à court terme en relevant le pouvoir d'achat des fonctionnaires, ce qui de facto va nourrir les tensions inflationnistes lorsque les capacités sont limitées et au final va compromettre la compétitivité extérieure à moyen terme.

Par rapport au solde budgétaire global, il va sans dire que toutes choses étant égales par ailleurs, une augmentation de la masse salariale va faire accroître les dépenses courantes de l'Etat et sera donc de nature à creuser le déficit de cet agrégat macroéconomique. Enfin, pour financer cette hausse, la pression fiscale connaîtra une augmentation à son tour pour mobiliser davantage de ressources intérieures.

Somme toute, une augmentation de la masse salariale de l'ordre de 10 à 66% comme c'est le cas au Bénin actuellement, déduction faite des départs à la retraite sur la même période et des augmentations d'échelons des fonctionnaires, risque d'avoir pour corollaire non seulement une accentuation du déficit

budgétaire global, mais également d'alimenter la tension inflationniste. Le risque de réduction de la compétitivité extérieure aura aussi un impact sur la mobilisation de financement extérieur et donc sur la viabilité de la dette.

En ce qui concerne l'augmentation du SMIG, Cunningham (2007) estime qu'elle représente une politique de recul de la pauvreté à moindre frais car n'entraînant pas de dépenses publiques importantes. Cependant ses effets collatéraux sur les finances publiques ne sont pas négligeables non plus. Au-delà de contribuer à l'accroissement de la masse salariale dans le public lorsque les échelles salariales de ce secteur sont exprimées en multiple du salaire minimum, l'augmentation du SMIG impacte les prestations sociales qui lui sont indexées. L'Organisation Internationale du Travail (OIT) affirme même qu'une relation inverse pourrait se produire lorsque le gouvernement complète les bas salaires par des prestations sociales liées à l'emploi, pour réduire la pauvreté des travailleurs faiblement rémunérés.

Le risque majeur qui s'en dégage et qui devra être surveillé est donc celui des coûts de sécurité sociale. Car lorsque le salaire minimum est revalorisé, si celui-ci augmente plus vite que le salaire moyen (afin de réduire les inégalités salariales), les dépenses de sécurité sociale progressent plus rapidement que l'assiette du système de sécurité sociale, tributaire de l'évolution des revenus réels.

En l'état actuel des choses, même si le Bénin respecte les trois critères de premier rang, les effets de l'augmentation récente des dépenses courantes liées à la revalorisation des salaires du secteur public et du SMIG doivent être surveillés de très près pour éviter que le recours à la mobilisation des recettes fiscales ne dépasse le seuil de pression soutenable par la population et surtout les opérateurs économiques.

**Franck René N. AYIHONSI**

## CYBERSÉCURITÉ :

### QUELS ENJEUX DANS LA DIGITALISATION DES SERVICES FINANCIERS ?

*Le développement des usages et de la confiance numériques constitue l'un des piliers du Programme d'Action du Gouvernement du Bénin (PAG 2021-2026).*



Juste W. AHOUANDJINO, Spécialiste Sécurité Système d'Information, Consultant IT

L'un des objectifs stratégiques de ce pilier est l'adoption des services et usages numériques innovants et de qualité dans tous les secteurs de la vie économique et sociale. L'atteinte de cet objectif ne peut se réaliser sans prendre en compte l'environnement actuel de l'écosystème du numérique au Bénin. Ainsi, a-t-on assisté à une accélération de la digitalisation de plusieurs services de l'administration, à l'augmentation des échanges monétaires électroniques, et un accroissement sans cesse de l'usage de l'internet fixe et mobile (taux de pénétration de l'internet de 53,03% au Bénin en 2019 selon l'Autorité de Régulation des Communications Électroniques et de la Poste). Les avantages d'une telle transformation numérique sont indéniables. Cependant, les menaces de cybersécurité auxquelles elle expose les utilisateurs

des services financiers dématérialisés explosent de jour en jour... (source : ASIN/ ex ANSSI- 1ère édition document sécurité numérique mai 2020).

Au vu de leur importance capitale dans la vie économique et sociale, les services financiers ont été les tous premiers par lesquels le Bénin a amorcé sa transformation digitale en 2017. Au nombre de ces e-services, on peut citer entre autres la mise en place de la première plateforme digitale par la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique pour la dématérialisation des bulletins de paie des agents de l'État en novembre 2017, la digitalisation du paiement de certains droits et redevances à travers la plateforme eQuittance et plusieurs autres services digitalisés mis en ligne à travers le Portail National des services

publics du Bénin. Cette révolution numérique implémentée en vue de simplifier l'accès des populations aux services publics depuis quelques années **a besoin d'être soutenue, entretenue et surtout sécurisée pour survivre au fil des années face à l'évolution exponentielle des menaces informatiques multi formes, variées et très dynamiques.** Les services financiers constituent un secteur privilégié et de premier choix pour tous les cybercriminels, compte tenu de l'importance des gains potentiels espérés des attaques contre les institutions financières. **Les enjeux sont incroyablement élevés. La vigilance est cruciale.**

### Qu'est-ce que la cybersécurité?

La cybersécurité désigne l'ensemble de techniques et de moyens de sécurité mis en œuvre afin d'assurer la protection des systèmes, la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité des données d'une entité contre les cybermenaces. Ces cyberattaques visent généralement à accéder à des informations sensibles, à les modifier ou à les détruire, à extorquer de l'argent à d'autres utilisateurs, ou à interrompre les processus d'affaires. Mettre en œuvre des mesures de cybersécurité efficaces s'avère particulièrement difficile de nos jours, car il existe plus d'appareils que de personnes dans le monde et les agresseurs se montrent de plus en plus innovants.

### En quoi consiste la cybersécurité?

Une approche de cybersécurité efficace dispose de plusieurs couches de protection réparties sur les ordinateurs, les réseaux, les programmes ou les données que l'utilisateur souhaite protéger. Les personnes, les processus et la technologie au sein d'une entreprise doivent tous se compléter pour créer une défense efficace contre les cyberattaques.

- **La ressource humaine** : le facteur humain est essentiel pour la sécurité numérique à condition qu'elle soit sensibilisée et régulièrement formée. Il lui faut des procédures claires à respecter.

- Les utilisateurs doivent comprendre et respecter les principes de base relatifs à la sécurité des données, notamment en choisissant des mots de passe forts, en se méfiant des pièces jointes des courriels et en sauvegardant leurs données. En savoir plus sur **les principes de base de la cybersécurité.**

### ● Les Processus

Les organisations doivent disposer d'un cadre de travail pour gérer les tentatives de cyberattaques et celles qui réussissent. Un cadre de travail bien élaboré peut aider. Il renseigne sur la manière d'identifier les attaques, de protéger les systèmes, de détecter les menaces, d'y répondre et de se remettre d'une attaque.

### ● La Technologie

La technologie est indispensable pour fournir aux structures et aux particuliers les outils de sécurité informatique nécessaires pour se protéger contre les cyberattaques. Certaines entités principales doivent être protégées : les dispositifs de point d'extrémité tels que les ordinateurs, les appareils intelligents les routeurs, les réseaux, le nuage, les applications, la messagerie, etc...

### Pourquoi la cybersécurité est-elle importante?

Dans le monde connecté d'aujourd'hui, tout le monde profite de programmes avancés de cyberdéfense. Au niveau des individus, une cyberattaque peut entraîner toutes sortes de problèmes, allant du vol d'identité aux tentatives d'extorsion et à la perte de données importantes comme des photos de famille. Le monde entier dépend d'infrastructures essentielles telles que les centrales électriques, les hôpitaux et les **sociétés de services financiers en particulier.** La sécurisation de ces structures, ainsi que d'autres, est essentielle au maintien du fonctionnement de la société. (source : 2023 Cisco

Systems, Inc Février 2023).

**Les services financiers sont une cible lucrative pour les cybercriminels.** C'est pourquoi il est essentiel de sécuriser son empreinte numérique, sans sacrifier la conformité, l'innovation et l'expérience client.

### La digitalisation des services financiers : un secteur règlementé

Les secteurs bancaires et assurantiels sont tenus de se conformer à des réglementations de cybersécurité parfois strictes, qu'elles soient nationales, sous-régionales, internationales ou dites « métier ».

Au-delà des dispositions réglementaires internationales en matière du numérique, il existe au Bénin des dispositions légales en matière de réglementation du secteur du numérique en général et plus spécifiquement des services financiers digitalisés. On peut citer quelques-unes :

- le Code du numérique en République du Bénin ;
- la Stratégie Nationale de Sécurité Numérique (SNSN);
- la Politique de Sécurité des Systèmes d'Information de l'Etat ( PSSIE);
- la stratégie Nationale de l'Intelligence Artificielle;
- les Circulaires de la BCEAO sur la Sécurité numérique des transactions financières;
- les Circulaires de la Commission Bancaire de l'UEMOA sur la Sécurité numérique des transactions financières;
- les Recommandations et directives de l'Association Professionnelle des Banques et Établissements Financiers (APBEF) du Bénin;
- Etc...

Pour confirmer sa volonté de garantir un cyber espace sécurisé pour une économie numérique florissante, le Gouvernement du Bénin a créé plusieurs structures de coordination nationale des activités du secteur du numérique en général et de la sécurité numérique en particulier.

Il s'agit de l'Agence des Systèmes d'Information et du Numérique (ASIN) et de l'Autorité de Protection des Données Personnelles (APDP) pour ne citer que ces deux-là.

### Les enjeux majeurs de la Cybersécurité pour les services financiers

*Trouver l'équilibre entre le confort du client et la sécurité face aux cyberattaques dans les services financiers*

Toujours dans le but de satisfaire leur clientèle en termes de qualité, les établissements financiers sont obligés de prendre en compte les besoins et aspirations cette dernière. Ils offrent ainsi des applications innovantes qui améliorent le confort des clients. **Malheureusement, les pirates exploitent ces nouvelles vulnérabilités. Par conséquent, les cybercriminels multiplient les attaques avec des moyens de plus en plus sophistiqués.**

Que peuvent donc faire les établissements de services financiers pour trouver **l'équilibre entre le confort des clients et la cybersécurité pour contrer des menaces en constante évolution** ? Ils devront adopter :

- ✓ une méthode optimale pour équilibrer l'innovation des applications avec les risques de cybersécurité ;
- ✓ une stratégie pour attirer des talents de haut niveau dans le domaine de la sécurité du numérique ;
- ✓ les étapes nécessaires à la mise en œuvre d'une méthodologie avancée pour les applications d'entreprise.

### Quelques règles d'hygiène de base et recommandations pour une sécurité numérique personnelle et collective améliorée

#### • Recommandation sur les mots de passe

- ✓ Utiliser la double authentification ou authentification à double facteur
- ✓ Choisir des mots de passe Fort ( d'au

moins 12 caractères alpha-numérique)

- ✓ Changer périodiquement de mot de passe (une fois tous les 6 mois au plus) ou dès qu'un vol de données est suspecté
- ✓ Le mot de passe ne doit rien révéler sur le profil
- ✓ Eviter d'utiliser le même mot de passe sur toutes les plateformes auxquelles l'on a accès
- ✓ Éviter de se connecter à ses comptes quand un wifi public est utilisé
- ✓ Ne jamais enregistrer ses mots de passe dans le navigateur d'un ordinateur partagé
- ✓ Utiliser toujours des sites web en HTTPS (cadenas vert ou gris selon le cas) pour saisir ses mots de passe
- ✓ Toujours vérifier attentivement l'identité (adresse url) d'un site web même si l'on a l'habitude de l'utiliser

#### • **Recommandation sur la messagerie électronique**

- ✓ Vérifier correctement l'adresse électronique de l'expéditeur
- ✓ Vérifier les informations d'entête et celles relatives à la sécurité
- ✓ Se méfier des pièces jointes et les scanner avec un antivirus (mis à jour régulièrement) avant de les ouvrir
- ✓ Eviter au maximum de cliquer sur des liens contenus dans un e-mail
- ✓ Ne remplir aucun formulaire si vous n'êtes pas absolument certain de la source et de la destination des informations saisies et de l'usage qui en sera fait.

(source : ASIN/ ex ANSSI- 1ère édition document sécurité numérique mai 2020)

Plus spécifiquement, il est recommandé aux établissements financiers :

- ✓ de mettre en place un cadre de gestion permanente de la sécurité de leur système d'information.
- ✓ de se doter d'une politique de sécurité de leur système d'information d'organiser des activités permanentes et périodiques de sensibilisation à l'hygiène numérique à leur clientèle et à leur personnel
- ✓ de toujours réaliser des tests de pénétration (PenTest) et des revues sécuritaires à toutes les phases du cycle de développement des applications qu'ils mettent à disposition de leur clientèle

Pour l'heure, les études dressent toutes, le même constat : le secteur de la cybersécurité fait face à une pénurie de talents.

A l'issue de l'examen des différents enjeux ci-dessus énumérés, il convient de retenir que l'on pourrait les résumer en un seul : la mise en place d'une véritable culture au sein des entreprises en général et celles des services financiers digitalisés en particulier, à travers un écosystème pluridisciplinaire rassemblant des compétences élargies aux domaines techniques spécifiques, juridiques et managériales.

**Juste AHOUANDJINO**



Le **TRÉSOR**

#5

Le numéro 5 de votre webzine Le TRÉSOR est toujours disponible

**TÉLÉCHARGER  
VOTRE EXEMPLAIRE**

En téléchargement gratuit sur : [www.webzine.tresorbenin.bj](http://www.webzine.tresorbenin.bj)

## LE STRESS AU TRAVAIL : COMMENT GÉRER ?

*Pour son sixième numéro, votre magazine s'est intéressé à la question du stress en milieu de travail.*



Coryse GUIDADE, chef de division à la Direction des Recettes

Qualifié par certains de tueur silencieux au regard de ses méfaits, le phénomène du stress et particulièrement le stress en milieu de travail doit être connu par tous. Dans une telle optique,

nous nous sommes rapprochés d'une spécialiste de la question, en l'occurrence Madame Sègbédé H. E. ALIGBONON. Elle est psychologue clinicienne et manager du Cabinet d'écoute Ange Bonheur à [Abomey-Calavi.aligbonons@gmail.com](mailto:Abomey-Calavi.aligbonons@gmail.com) [cabinetangebonheur.ife@gmail.com](mailto:cabinetangebonheur.ife@gmail.com). Tel: 63982084. L'essentiel de nos échanges est résumé dans le présent article qui donne une définition du stress au travail, ses manifestations, ses causes et ses conséquences.

### QU'EST-CE QUE LE STRESS EN MILIEU DE TRAVAIL ?

On parle de stress en milieu de travail lorsque ce qui est exigé d'une ou de plusieurs personnes dans leur milieu professionnel excède ce qu'ils/elles sont capables de faire, ou quand il y a un déséquilibre entre ce qui est attendu d'eux et les ressources dont ils disposent pour le réaliser. Ces personnes sont donc stressées et vont présenter des comportements, des émotions, des pensées, perturbés par cette situation de déséquilibre. Cet état de chose génère des conséquences négatives sur l'individu, la productivité, le rendement, l'image de l'entreprise ou de l'administration. Ainsi, une organisation professionnelle peut être touchée dans toutes ses dimensions, du fait du stress d'un ou de plusieurs de ses membres.

### QUELLES SONT SES MANIFESTATIONS ?

Le stress en milieu du travail est une réaction psychique et physique du corps humain qui cherche à s'adapter à une situation d'inadéquation entre les résultats attendus d'un travailleur et les ressources dont il dispose à cet effet. Autrement dit, la personne mobilise des ressources intérieures et s'efforce de répondre à une demande de son environnement pour laquelle elle ne dispose généralement pas de toutes les capacités ou de tous les moyens intérieurs et extérieurs. De façon générale, on observe chez les personnes stressées, des troubles physiques, des troubles cognitifs et émotionnels. Leurs comportements et

leurs relations aux autres s'en trouvent affectés. Les troubles du sommeil, les frissons, les maux de tête, les problèmes de concentration sont fréquents chez les personnes stressées. Elles peuvent présenter des tendances au repli ou à l'agitation selon les événements et leur personnalité. Ces différentes manifestations du stress impactent les relations inter et intra personnelles dans l'environnement professionnel avec des effets de boucle dans le cercle amical et familial. La productivité et le rendement au travail, l'image de l'organisation professionnelle sont la plupart du temps touchées par le stress d'une personne ou de plusieurs personnes au travail. Les hommes et les femmes sont touchés par le stress.

**De façon spécifique, sur le plan physique,** le stress se manifeste par les troubles du sommeil, le manque d'énergie, les sensations de tremblement, les frissons, les maux de tête, les courbatures dans certains cas.

**Au niveau des difficultés cognitives et émotionnelles,** on note que les personnes atteintes de stress au travail peuvent être très irritables et sous alerte. Elles sont parfois inquiètes sans véritables raisons. Il y a également de rapides réactions de frustration, de la susceptibilité, de la tristesse observées chez les sujets stressés. Des phases d'excitation psychomotrice peuvent être observées. Les capacités cognitives déclinent, en commençant par les difficultés de concentration sur les tâches, touchant ainsi la fixation, la mémorisation. Le doute occupe l'esprit progressivement et la démotivation se fait jour.

**En ce qui concerne les difficultés interpersonnelles et comportementales,** elles sont un aboutissement des problèmes physiques et émotionnels. Les personnes stressées présentent une forme d'intolérance vis-à-vis de l'autre, de la méfiance, une certaine incapacité à accomplir des tâches personnelles. Le stress sévère ou accumulé peut faire vivre sur les lieux de travail des attitudes de violences verbales, physiques et des attitudes de rejets.

### QUELLES SONT LES CAUSES ?

On distingue généralement plusieurs causes du stress en milieu professionnel.

Des professionnels de la santé physique et men-

tales, ont énuméré **trois (03) types de causes: l'organisation du travail, les conditions de travail et le relationnel dans le travail.**

**L'organisation du travail** est mise en évidence à travers des questions telles que : quel poste et avec quelle compétence ; qui fait quoi et dans quel délai ? Cela tient également aux objectifs du travail : sont-ils clairement définis ? C'est aussi la charge du travail : comment est réparti le travail dans le temps ? Tout cela a rapport avec la qualité de l'organisation du travail : plus le travail est mal organisé, plus les personnes seront stressées et moins ils produiront de bons résultats. La chargée de l'accueil d'une structure médicale qui doit s'occuper de la caisse peut avoir du stress dans l'exécution de ces tâches si elle n'a pas de formation complémentaire en tenue de caisse ou si elle est submergée déjà par l'afflux de la clientèle.

Touchant **les conditions de travail**, il s'agit des conditions matérielles et d'autres importantes conditions telles que les traitements salariaux, les moyens de travail mis à disposition pour exécuter facilement les tâches et être efficace. Quand les moyens de travail sont inadéquats ou inadaptés, cela constitue de vraies sources de stress pour les travailleurs et par conséquent, touche la qualité du travail ainsi que la santé des employés, leur bien-être physique et mental. Un véhicule en mauvais état stresse le conducteur et mobilise plus d'effort pour réussir un voyage.

En dernier lieu, **le relationnel**, c'est la qualité de la communication, la qualité de la relation interpersonnelle avec les collègues et la hiérarchie. Il s'agit de s'interroger sur les valeurs qui sont mises en avant et comment sont-elles respectées. On doit également apprécier les canaux de réclamation ou les canaux de plaintes ou les cadres de concertation. Comment peut-on s'adresser au supérieur hiérarchique sur une question donnée ? Est-ce qu'il y a trop d'intermédiaires ? Est-ce que les collègues sont friands de rumeurs ? Est-ce que des inimitiés sont entretenues entre collègues ? Est-ce qu'il y a du harcèlement sexuel ? est ce qu'il y a de la corruption et ou de l'intimidation dans le relationnel ?

Il y a donc plusieurs dimensions dans le relationnel qui contrarient les employés qui n'en prennent pas conscience très tôt. Cela constitue une vraie source de stress dont les effets peuvent s'accumuler dans le temps pour dériver vers des situations de stress chronique.

### QUELLES EN SONT LES CONSÉQUENCES ?

**De façon non exhaustive, on peut énumérer :**

- Les problèmes de concentration, qui sont vraiment des troubles cognitifs, car ces personnes n'arrivent pas à se concentrer sur une tâche et à l'exécuter jusqu'à terme. Donc l'esprit navigue peu



Sègbédé H. E. ALIGBONON, Psychologue clinicienne, et Manager du Cabinet d'écoute Ange Bonheur.

ou prou dans tous les sens parce qu'il est sollicité par plusieurs choses à la fois et le doute peut envahir la personne ;

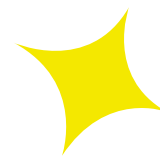
- Les possibilités pour des personnes stressées de s'adonner à la consommation de substances psychoactives, soit de l'alcool, des drogues ou de la cigarette ;
- Les situations où le sujet atteint peut délaisser son travail au profit d'activités ludiques et de hasard. Ce sont des attitudes qu'il développe à défaut de réponses adaptées à ses difficultés.

Ce sont là, des types de réponses inadéquates que des travailleurs essaient d'installer pour échapper à leur stress ou le soulager.

Chers lecteurs, à travers les explications de notre spécialiste, nous pouvons retenir que le stress est un déséquilibre observé au niveau des travailleurs, qui se manifeste par des troubles physiques, cognitifs et émotionnels. Il est le résultat d'une mauvaise organisation du travail, de conditions de travail inadéquates et de la mauvaise qualité des relations entre les travailleurs. Ces conséquences sont diverses et se traduisent généralement par des troubles psycho-somatiques qui peuvent conduire les travailleurs sous stress à développer certaines attitudes pour échapper à leur stress ou les soulager pour un mieux-être. Ces réponses ne sont pas adaptées aux difficultés liées au stress des travailleurs. C'est pourquoi, dans nos prochaines parutions, nous reviendrons sur le sujet pour vous présenter les échelles de mesure du stress au travail et les solutions les plus saines et les plus efficaces pour gérer le stress en milieu de travail.

**Coryse GUIDADE**

# QUIZ



La rédaction du Web Magazine «*Le Trésor*» a le plaisir d'informer ses aimables lecteurs qu'elle leur offre désormais la chance de remporter de nombreux lots à chacune de ses parutions en répondant aux 10 questions de son quiz. Des gratifications leur seront accordées selon les règles ci-après :

1. les réponses seront uniquement reçues à l'adresse e-mail : [revue@tresorbenin.bj](mailto:revue@tresorbenin.bj) ;
2. les réponses sont valables si et seulement si elles sont envoyées dans un délai de 7 jours après la parution du webzine. En tout état de cause, toutes les réponses qui parviendront hors le délai attesté par l'horodateur du mail de la revue, ne seront pas considérées ;
3. chaque bonne réponse donne droit à 1 point ;
4. à l'issue du quiz, les trois premiers ayant totalisé le plus grand nombre de points seront récompensés par ordre de mérite ;
5. en cas d'égalité de points entre plusieurs réponses, celle ayant été transmise le plus rapidement l'emporte ;
6. les noms des trois vainqueurs seront révélés à la prochaine parution du webzine ;
7. les lots à gagner peuvent varier en fonction des sponsors.



**Les vainqueurs du Quiz de la parution N°005 ont été primés.**



Il s'agit de :

- **Monsieur Aimé HOUNKPATIN**  
représenté par M. Bernard KONON
- **Madame Sylvie SAHGUI**
- **Monsieur Serge AHIDJE**

## LES REPONSES DU QUIZ DE LA PARUTION N°005

1. R1 : L'arrêté n°213/MF/DC/CC du 09 juillet 1993 portant AOF de la DGTCF
2. R2 : 91,23%
3. R3 : Vice-président de la République de Côte d'Ivoire.
4. R4 : Le Conseil de Supervision
5. R5 : Lettre circulaire n°2683-c/MEF/CAB/CF/SP du 13 novembre 2020 du Ministre de l'Economie et des Finances.
6. R6 : Le site « Blockchain France »
7. R7 : Une garantie bancaire de 500.000 FCFA
8. R8 : Stanislas-Yédomon KPOGNON
9. R9 : Infarctus du myocarde ou crise cardiaque
10. R10 : Le Secrétaire exécutif de la Commune est l'autorité approbatrice des marchés publics.

# QUIZ « LE TRÉSOR »

1. Par quel anglicisme désigne-t-on l'audit ayant pour but de vérifier la sécurité d'une plage d'adresses IP, d'un site WEB, d'une application mobile ou d'un réseau interne ?
2. Dans le système d'évaluation des agents du Trésor public, par quel outil les responsabilités de chaque agent sont clarifiées ?
3. De 2017 à 2021, lequel des indicateurs de transition fiscale n'a jamais été respecté par le Bénin ?
4. Quel nom porte le mécanisme inventé en 2013 par un ingénieur américain qui est une version numérisée des appels publics de fonds ?
5. Quelle expression désigne le critère de convergence de l'UEMOA c'est dont le non-respect par un Etat membre entraine la formulation explicite de directives par le Conseil des Ministres demandant l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de mesures rectificatives ?
6. Quels sont les trois types de causes du stress en milieu professionnel identifiés par Madame Sègbédè ALIGBONON, Psychologue clinicienne ?
7. Dans le cadre des mesures de cybersécurité, quel type de sites WEB est-il recommandé d'utiliser ?
8. Au-dessus de quel montant de chiffres d'affaires les entreprises nouvelles régulièrement créées ne peuvent plus bénéficier de la réduction de l'impôt sur le bénéfice ?
9. A quelle date est entré en vigueur au Trésor public le nouveau dispositif d'évaluation des agents ?
10. Selon Baughman et al. (2022) quelles sont les deux grandes catégories de stablecoins collatéralisés ?



Coopération suisse





**DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR  
ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE**

Tél : +229 21 30 19 37

Fax : +229 21 30 07 58

BP: 40 Cotonou - Route de l'aéroport

[revue@tresorbenin.bj](mailto:revue@tresorbenin.bj)

[www.tresorbenin.bj](http://www.tresorbenin.bj)